UPV

UNION PROFESSIONNELLE VÉTÉRINAIRE

depuis 1994

Jeunes FIER IA/TE Équine CPR Experts SAVAB

Séminaire Initiatique

Du jeune diplômé

19 Juin 2026

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE - LIÈGE

www.upv.be

Séance unique pour tous les étudiants

19 juin 2026

14h00 à 18h00
Rencontre entre la profession et les futures diplômés

www.upv.be

séminaire initiatique

L'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV), forte de ses nombreux échanges avec les jeunes diplômés, a identifié les principales préoccupations auxquelles sont confrontés les nouveaux praticiens à leur entrée dans la vie professionnelle.

Si le cadre académique leur offre une solide base scientifique et les compétences nécessaires à la pratique de la médecine vétérinaire, le temps consacré à l'apprentissage des obligations administratives, sociales, fiscales et des aspects liés à la gestion d'une activité professionnelle – souvent exercée de manière libérale et indépendante – reste nettement insuffisant.

Les séances d'information proposées par le Conseil Régional de l'Ordre belge et l'Ordre français couvrent les notions déontologiques essentielles à notre profession. Par ailleurs, la période de stage, qui occupe une grande partie de la dernière année académique, répond en partie aux multiples questions relatives à la pratique quotidienne.

Cependant, les échanges avec les représentants estudiantins de la Société Générale des Étudiants en Médecine Vétérinaire (SGEMV) révèlent un besoin accru de séances d'information, voire de formations spécifiques, sur les démarches à entreprendre avant et au début de l'exercice professionnel, et ce, indépendamment du statut social ou de l'orientation professionnelle envisagés.

Ces mêmes constats ont déjà conduit nos voisins français et britanniques à mettre en place, depuis plusieurs années, des initiatives similaires destinées à préparer les futurs praticiens à ces réalités.
De plus, le désarroi exprimé par certains vétérinaires expérimentés face à la complexité croissante des obligations administratives et à leur charge bureaucratique souligne l'importance de fournir aux jeunes professionnels un maximum d'outils pratiques pour aborder leur vie active avec confiance et sérénité.

C'est dans cet esprit que la SGEMV et l'UPV ont décidé d'unir leurs efforts pour répondre à cette problématique.

Au-delà de ces informations pratiques, cet événement constitue également une belle opportunité d'établir un premier contact professionnel avec les futurs diplômés. Pour atteindre ces deux objectifs, nous proposons un espace convivial de rencontre au tour d'un verre.

Cette rencontre se tiendra à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège.

Vous trouverez ci-dessous les différentes modalités de participation ainsi que le programme détaillé des séance

Cette version vise à rendre le texte plus fluide et engageant, tout en clarifiant les enjeux et les objectifs du projet.

Dr. Marcel Renard
Président du Comité d'Organisation

informations générales

Lieu : Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Liège - Boulevard de Colonster 20, 4000 Liège

Public cible : tous les étudiants en dernière année de médecine vétérinaire. Destiné aux futurs diplômés en médecine vétérinaire. La présence des étudiants de dernière année à cette journée est OBLIGATOIRE. Organisation des séances d'information sur les modalités administratives, financières, fiscales, sociales et sur le management du cabinet vétérinaire : les indispensables au début de l'activité de médecine vétérinaire.

Objectif : Donner aux étudiants l'information claire sur ce que représente le métier du vétérinaire. Quelle est la marche à suivre pour travailler en toute légalité que ce soit en tant que salarié ou indépendant. Les informer des différentes facettes du métier, les partenaires clé, les sociétés phares dans le secteur.

Programme :

APRÈS-MIDI
14h00 - 18h00

- *Conseils et rappel des obligations par les autorités (Ordre, SPF, FMV) avant les premiers pas professionnels. Questions/Réponses*
- *Conseils, trucs, astuces pour bien commencer la vie professionnelle*

SOIRÉE
18h00 - 20h00

- *Poursuite des échanges autour d'un drink*

Les étudiants auront reçu le même jour le **quizz interactif** auquel ils auront 24hr pour répondre. Le partenaire veillera à ce que les étudiants puissent trouver les réponses au quizz sur le stand du partenaire. Les questions et réponses pour ce quizz doivent être communiquées par le partenaire à l'UPV (voir contact sponsoring en page 5). Le partenaire pensera à 2 questions avec pour chacune, 3 possibilités de réponses, parmi lesquelles l'étudiant devra sélectionner une réponse unique.

CONTACT SPONSORING

L'exposition commerciale se tiendra dans la salle polyvalente de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège. L'accueil, le drink et le repas de clôture se dérouleront dans cet espace.

Les possibilités de sponsoring sont présentées de manière non exhaustive, les demandes particulières seront étudiées au cas par cas et feront l'objet d'un devis.

Pour toute information et/ou réservation :

Morgan Beczek (partenariat)
+ 32 (0)496 10 12 96
morgan.beczek@upv.be

Secrétariat de l'UPV
Rue des Frères Grislein, 11
1400 Nivelles
+32 (0)67 21 21 11
upv@upv.be

Organisation

La section Jeunes de l'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV)
la Société Générales des Etudiants en Médecine Vétérinaire (SGEMV),
avec l'aide du Syndicat National des Vétérinaires en Exercice Libéral (SNVEL-France),
le Conseil régional francophone de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV)
l'Ordre national des vétérinaires,
SPF Santé publique
et la Faculté de Médecine Vétérinaire (FMV) de l'ULiège

www.upv.be

CONDITIONS GENERALES EXPOSANTS

MODALITES D'INSCRIPTION

Attention
Les inscriptions seront étudiées dans l'ordre de leur arrivée.

L'attribution de l'emplacement est prononcée par l'envoi d'une facture.

Cette attribution ne sera effective qu'après réception du montant total de son règlement qui devra impérativement être fait dans les quinze jours de la réception de la facture.

Le bulletin est à retourner par email accompagné du règlement à : **morgan.beczek@upv.be**

La réception de la demande par le comité d'organisation implique que la firme désireuse d'exposer a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.
Elle implique également l'acceptation de toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que le comité d'organisation se réserve le droit de signifier aux exposants, et ce, dans l'intérêt de la manifestation.
Le non-respect des échéances entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement concédé et le montant total de la facture reste dû au Comité d'organisation.
Aucun emplacement ne sera à disposition d'un exposant sans que la totalité de son règlement n'ait été reçue par le comité d'organisation.

OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Le montant total de la participation est dû après la notification officielle de l'admission. Il est interdit aux exposants de céder à titre gracieux ou onéreux ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Pour des raisons de sécurité, les exposants s'engagent à ne pas dégarnir leur emplacement avant la fin de la manifestation.

CONDITIONS GéNéRALES EXPOSANTS

OBLIGATIONS ET DROITS DU COMITé D'ORGANISATION

Le Comité d'organisation établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs ou des contraintes techniques particulières exprimées par les exposants.
Le Comité d'organisation se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte de la manifestation.
Le Comité d'organisation indique en annexe aux exposants des cotes aussi précises que possible, il ne pourrait être tenu responsable des différences légères qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

INTALLATION DES EMPLACEMENTS

L'installation des emplacements se fait le jour même entre 12h00 - 14h00

OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

La décoration des emplacements est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité.
Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place des produits exposés, aux dates et tranches horaires précisées dans le paragraphe "Installation des emplacements".
Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, susceptible d'être bruyante et d'entraîner une gêne pour les occupants des emplacements voisins doit faire l'objet d'une demande d'agrément au Comité. Celui-ci pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.
Chaque exposant pourvoira au transport, à la réception et à l'expédition de ses colis.

DéMONTAGE DES EMPLACEMENTS

L'évacuation des emplacements et des décorations particulières devra être faite par les soins des exposants le jour même après la manifestation.
Passé ces délais, le comité organisateur décline toutes responsabilités sur les objets se trouvant sur l'emplacement.

SURVEILLANCE

Nous recommandons aux exposants de ne jamais laisser l'emplacement sans surveillance. Les objets de valeur doivent être enfermés à clef. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité quant aux vols, pertes et dommages qui pourraient être occasionnés et recommandent à chaque exposant de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture, de protéger leur matériel et de l'assurer pour la totalité de sa valeur.

DÉGÂTS ET DOMMAGES

Les exposants devront laisser les emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations ou leur déménagement seront évaluées par le Comité d'organisation et mises à charge des exposants responsables.

ASSURANCE

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers.
Le Comité d'organisation est réputé dégagé de toute responsabilité à cet égard notamment en cas de perte, vol ou dommage quelconques.

DOUANE

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. Le Comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

BADGES D'ACCÈS À L'EXPOSITION COMMERCIALE

Chaque exposant bénéficiera de badges d'exposant. Ce badge d'exposant donne accès à l'exposition commerciale et au drink (salle 1). Des badges d'exposant supplémentaires peuvent être obtenus au prix de 49€.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES SUR L'EMPLACEMENT

Le bon de commande en annexe, permettra d'établir les badges. Cette demande, dûment remplie, est à retourner impérativement au Comité d'organisation au plus tard 10 jours avant de début de la manifestation.

VISITEURS DE L'EXPOSITION COMMERCIALE

Nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par le Comité d'organisation.
Ce titre, badge visiteur, peut-être obtenu pour la somme de 59€.
Les visiteurs sont tenus de respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police.

VetStart - Guide du Nouveau médecin vétérinaire

De la première année d'études aux premiers pas dans la vie professionnelle, **VetStart accompagne les étudiants et jeunes diplômés tout au long de leur parcours vétérinaire**.

Aides financières et psychologiques, conseils pour mieux appréhender le métier, stages, jobs étudiants, soutien en dernière année… les jeunes vétérinaires y trouvent des réponses concrètes à toutes leurs questions. VetStart s'impose ainsi comme un **outil de référence**, durant les études comme au début de la pratique.

Lors du séminaire initiatique, nous distribuons des flyers pour rappeler aux jeunes vétérinaires cet outil et à la suite de l'évènement, nous leur rappelons par mail qu'ils peuvent y retrouver toutes les informations essentielles pour bien démarrer leur vie professionnelle : installation, statut d'indépendant, ouverture d'un cabinet, débouchés possibles, et bien plus encore.

Nous vous proposons dès lors une opportunité unique de valoriser votre entreprise, vos produits ou vos services auprès de ce **public cible très spécifique** : la possibilité d'**intégrer votre logo** durant un an sur **tous les supports liés à VetStart**, c'est-à-dire sur la page d'accueil du site, les bannières dans les newsletters et mailings (envoyés à plus de 3000 vétérinaires), les publications sur les réseaux sociaux, le magazine Veterinaria, etc.

BON DE COMMANDE

Nom de la société :

Responsable et fonction :

Adresse de facturation :

N° de TVA :

Téléphone :

Intitulé de la facture :

	Je choisis ...	**Prix HTVA**
O	**Stand**	1 350€
O	**Logo** de votre société sur tous les supports liés à VetStart : page d'accueil du site, bannière dans newsletter et mailings (plus de 3000 vétérinaires), publications sur les réseaux sociaux, Veterinaria, etc.	500€
O	**Stand + logo** sur tout support lié à VetStart	1 600€
O	**Badge** supplémentaire visiteur	59€

Total HTVA: .....

Total TVAC: .....

Date :

Cachet + signature du responsable

Nous sommes ouverts à toute autre proposition de sponsoring "à la carte"

Informations supplémentaires

Dès l'envoi du bon de commande: Le partenaire fait parvenir à l'UPV son logo

Avant le 15/06: Le partenaire fait parvenir à l'UPV ses questions et réponses pour le quizz, sa publicité (A5 - Guide numérique du nouveau médecin vétérinaire).

contact partenaires : Morgan Beczek - morgan.beczek@upv.be - 067 21 21 11 - 0496 10 12 96